

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 - 2032
DU SAMEDI 21 MARS 2026 A 10H00

Date de la convocation : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à 10h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M^{mes} FAIGNEZ Pascale, BOILLIN Élise, GUIGNARD Chantal,
MONTROYA Nathalie,
MM. GIROD Louis, CLAUDET Laurent, VIEILLE-MECET Fabien,
GOGUEY Sébastien, PHILIPPE Adrien

Absente excusée : M^{me} CHAPUIS Véronique

Secrétaire de séance : M^{me} BOILLIN Élise

Ordre du jour de la séance n° 1 :

1. Administration générale.

- a) Installation du Conseil municipal,
- b) Election du maire,
- c) Fixation du nombre d'adjoints,
- d) Élection des adjoints,
- e) Charte de l'élu local,

2. Divers

- a) Devis clôture du terrain de jeux,
- b) Devis remise en état du théâtre,
- c) Divers : Proposition d'un concert.

Procès-Verbal :

1. Administration générale.

Louis GIROD, maire sortant demande un(e) secrétaire de séance : Mme Élise BOILLIN se propose. Il demande également 2 assesseurs : MM. Adrien PHILIPPE et Sébastien GOGUEY se proposent. Puis il donne la présidence à Mme Chantal GUIGNARD, doyenne d'âge.

a) Installation du Conseil municipal.

Mme GUIGNARD Chantal déclare installés dans leur fonction les Conseillers Municipaux suivants :

Madame BOILLIN Élise	Monsieur CLAUDET Laurent
Madame CHAPUIS Véronique	Monsieur GIROD Louis
Madame FAIGNEZ Pascale	Monsieur GOGUEY Sébastien
Madame GUIGNARD Chantal	Monsieur PHILIPPE Adrien
Madame MONTOYA Nathalie	Monsieur VIEILLE-MECET Fabien

Puis Madame GUIGNARD Chantal demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Louis GIROD annonce qu'il se porte candidat.

b) Election du Maire :

Monsieur GIROD Louis (8 Voix), ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est réélu Maire et reprend la présidence.

c) Élection des adjoints :

1. Fixation du nombre d'adjoints

Avant de passer à l'élection des adjoints, le Maire informe l'assemblée municipale de l'article L 122-1 du code des communes fixant les règles du nombre d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire et propose qu'il y en ait trois.

L'un avec les missions ayant trait aux bâtiments communaux, l'éclairage public, les bois et forêts et l'agriculture.

Le second adjoint avec des missions administratives, d'information et de communication, ayant également en charge les affaires sociales, la vie associative, les fêtes et cérémonies ainsi que le fleurissement et les illuminations.

Le 3^e adjoint chargé de l'urbanisme, de l'environnement et des milieux naturels, de la voirie et référent de l'eau des pâtures.

N.B. Le projet de délégation ne sera définitif qu'après la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire trois adjoints afin de constituer la Municipalité.

d) Élection

Le Maire propose une liste avec les 3 noms suivants :

Monsieur CLAUDET Laurent, Madame FAIGNEZ Pascale, Monsieur VIEILLE-MECET Fabien.

Le Maire demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence d'une autre liste, le maire demande de procéder au vote. Le dépouillement des bulletins met en évidence 2 bulletins nuls, de ce fait, la liste des 3 noms ci-dessus recueille 7 voix.

Monsieur CLAUDET Laurent ayant obtenu 7 voix au 1^{er} tour, est élu 1^{er} adjoint et par voie de conséquence est élu communautaire à la CFD.

Madame FAIGNEZ Pascale ayant obtenu 7 voix au 1^{er} tour, est élue 2^e adjointe.

Monsieur VIEILLE-MECET Fabien ayant obtenu 7 voix au 1^{er} tour, est élu 3^e adjoint.

e) Charte de l' élu local

Le maire donne lecture de la charte de l' élu local puis remet un exemplaire de cette charte à chacun des élus.

Il remet également à chaque élu une copie du chapitre III du titre II du livre Ier de la 2^e partie du code général des collectivités territoriales qui porte sur les conditions d' exercice des mandats municipaux.

2. Divers

d) Devis clôture du terrain de jeux.

Le grillage de la clôture est très endommagé, pour des raisons de sécurité, il doit être remplacé rapidement.

Un devis de l' entreprise CCEV qui prévoit de renforcer la structure par l' ajout de 26 poteaux pour un coût de 13.824 € HT est présenté à l' assemblée.

Ce devis est accepté à l' unanimité.

e) Devis remise en état du théâtre.

Un devis de l' entreprise Évidence Béton d' un montant de 50.073 € HT concernant entre autres le reprofilage des gradins et des marches ainsi que différents traitements est présenté à l' assemblée. Ce devis dont la validité prend fin le 01/04/26 est également accepté à l' unanimité.

f) Divers : Proposition d' un concert.

Le maire indique que le groupe Hot Beer qui a fait un concert dans le théâtre l' an passé propose de revenir jouer soit le 27 juin, soit le 4 juillet. Adrien Philippe nous informe que le comité des fêtes serait peut-être intéressé pour tenir une buvette mais seulement le 27 juin.

C' est donc cette date qui sera proposée au groupe.

La séance est levée à 11h55

Le Maire

